

BULLETIN MUNICIPAL MARS 2021

Madame, Monsieur,

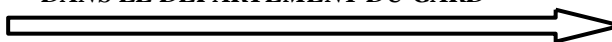
Cordialement,

Le maire et le conseil municipal.

ACTUALITES



DANS LE DEPARTEMENT DU GARD

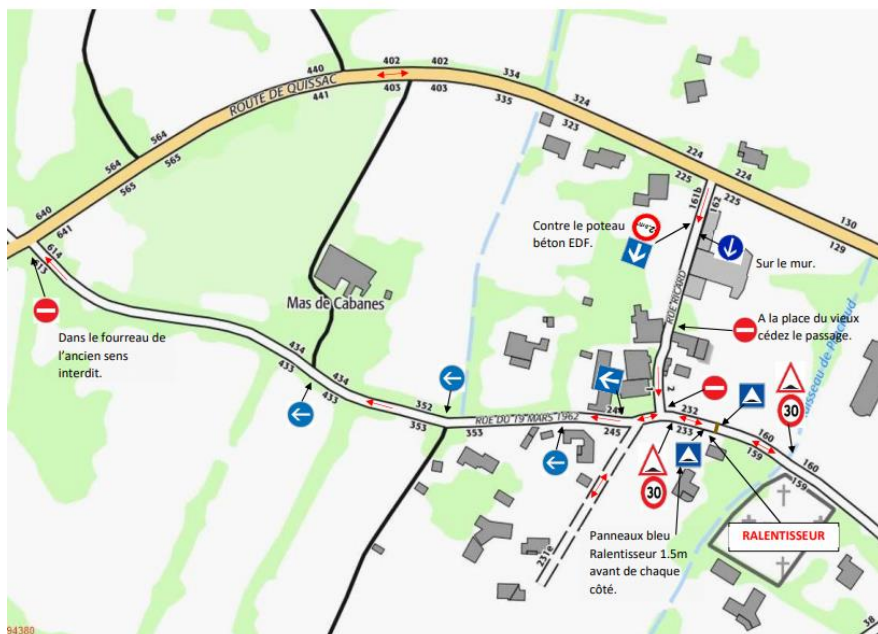


✓ *Les élections départementales et régionales auront lieu, les 13 et 21 juin 2021*

L'inscription sur les listes électorales doit être effectuée avant le 7 mai 2021 en mairie ou par internet avec les documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité
- Original de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Imprimé Cerfa n°12.669 complété

✓ *Sens circulation Quartier Ricard*



L'accroissement de la population dans les quartiers Ricard et la Rue du 19 Mars 1962 ont conduit la municipalité à envisager un aménagement de la circulation routière dans un souci de sécurité et praticité. Cette modification sera effective après la mise en place de la signalisation par la commune.

✓ RAPPEL

Les engins motorisés sont interdits sur le terrain de sports et sur les espaces de la Place Mouret (piste de dance, terrain de pétanque) [la loi n°91-2 du 3 janvier 1991](#) pose comme principe général l'interdiction de circulation des véhicules motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

✓ Zone de dépôt de déchets verts : un succès lié à l'implication de tous

La zone est ouverte uniquement aux **particuliers** de la commune de Saint-Théodorit accès limité aux véhicules de moins de 2m10 de hauteur

Dépôt uniquement de branches, de feuilles et des tontes de gazon.

Le broyat est mis gratuitement à disposition des habitants.

✓ Le débroussaillage des abords des habitations est obligatoire pour la sécurité de tous.

✓ Le printemps arrive et les moustiques aussi, veillez à ne pas laisser d'eau stagnante (coupelles fleurs, bacs etc...)

✓ Prochainement

- [Composteur collectif sera installé près du foyer du foyer](#)
- [Relais bibliothèque](#)

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

CREATION D'UNE MARPA

Qu'est-ce qu'une MARPA?

Une [Maison d'Accueil de Résidence pour l'Autonomie \(MARPA\)](#) est une initiative sociale, solidaire et volontaire. Elle s'inscrit dans une démarche de lutte contre les exclusions et l'isolement en particulier. Elle accueille un maximum de 25 résidents. Son objectif est de fournir un lieu et une qualité de vie qui préservent les repères et les habitudes antérieures des personnes âgées de + de 60 ans seules ou en couple, autonomes et valides.

MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION MOBILE

MyCityPocket

Application gratuite à télécharger sur téléphone ou tablette, mise à jour par la Municipalité pour diffuser toutes sortes d'informations (pratiques, culturelles, sportives etc...)

✂

Coupons à compléter et à déposer **dans la boîte aux lettres** de la Mairie

Création d'une MARPA

OUI

NON

Application mobile

OUI

NON